



www.fondation-open-c.org

Conseil d'Administration Exceptionnel de la Fondation OPEN-C

Séance du 15 septembre 2025

Délibération 2025-04 Except-1

Par suite de la convocation du 1^{er} septembre 2025, le Conseil d'Administration de la Fondation OPEN-C se réunit le 15 septembre 2025 à 17h30 et procède au vote de la délibération ci-dessous :

Vu l'article L. 719-13 du code de l'éducation ;

Vu les articles 19 à 19-13 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat;

Vu le décret n° 91-1005 du 30 septembre 1991 pris pour l'application de la loi n° 90-559 du 4 juillet 1990 créant les Fondations d'entreprise et modifiant les dispositions de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat relatives aux Fondations ;

Vu la publication au JOAFE du 21 mars 2023, Annonce No840, relative à la création de la Fondation OPEN-C ;

Vu les statuts de la Fondation OPEN-C ;

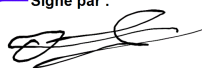
Délibération :

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration de la Fondation OPEN-C décide de nommer M. Steven CURET comme Directeur Général de la Fondation OPEN-C pour une durée indéterminée et une rémunération brute annuelle de [REDACTED]

[REDACTED]

La délibération est approuvée par le Conseil d'Administration à l'unanimité.

Le Président de la Fondation OPEN-C,
Frédéric MONCANY DE SAINT-AIGNAN

Signé par :

DA5E3711180A4F4...